

# CPF\* DE TRANSITION

## OBJECTIFS



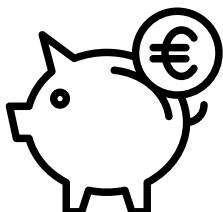
Permettre aux salarié.e.s souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet

## CONDITIONS



24 mois, consécutifs ou non, d'ancienneté, dont 12 mois dans l'entreprise

## FINANCEMENT



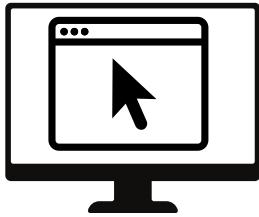
Dossier de financement auprès des CPIR (associations Transitions Pro)

## DEMARCHES



- Solliciter auprès de son employeur un congé spécifique
- Demander une prise en charge financière à l'association Transition Pro de votre région

## ACCES



Accès via l'application mobile  
ou

Le site web

[moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

\* Compte Personnel de Formation